Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Révision de loyer commercial

Par Compta CCE

Bonjour,
Je dois effectuer une révision de loyer (bail commercial).
Le bail a été signé le 3 juillet 2017 en cession de droit au bail (c'est à dire locaux repris à un ancien locataire), la révision stipule : "le loyer sera révisé tous les ans à la date anniversaire de la prise d'effet dudit renouvellement comme il est dit dans le bail du 28 février 2001 (bail initial).
L'indice de référence sera l'indice INSEE de la construction du 4ème trimestre 2009."

1- A quelle date dois-je appliquer la révision : 4 juillet ou 1er mars ?
2 - si 1er mars puis-je avoir un effet rétroactif ?

3 - quelle est la formule de calcul ?
Loyer actuel : 2065.27 ?HT/ mois - Loyer en février 2001 : 1900 ?HT /mois.

Merci beaucoup pour votre aide précieuse.